

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'EXPLOITATION**

NOMBRE DE MEMBRES : DES REGIES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

**Afférents au Conseil d'exploitation : 28 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES REGION
LEZIGNANAISE CORBIERES ET MINERVOIS**

En exercice : 28

**Qui ont pris part à la délibération :
20**

Date de convocation : 12/06/2026

SÉANCE DU CONSEIL D'EXPLOITATION

N°DE_CE_2026_017

**Objet : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'EXPLOITATION
DU 11 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à 17H30, les membres du Conseil d'Exploitation des régies des eaux de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi,

Sylvie RAYNAUD a été nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : (17)

Jean Claude MONTLAUR (ALBAS), Sébastien PHILIPPI (ARGENS MINERVOIS), Sylvie RAYNAUD (BOUTENAC), Marie GRAUBY (CONILHAC CORBIERES), Henry SCHENATO (ESCALES), Isabelle GEA PERIS (FABREZAN), Jacques CONTIES (FONTCOUVERTE), Jacques PIRAUD (JONQUIERES), Bernard BLANC (LAGRASSE), Christine CONDETTE ETHIS (LANET), Philippe LEZINA (LUC SUR ORBIEU), André CONTRERAS (QUINTILLAN), Jérôme TUAL (ROUBIA), Jean Michel FOLCH (SAINT ANDRE DE ROQUELONGUE), David ELIS (SAINT COUAT D'AUDE), Daniel SPAGNI (TOURNISSAN), Serge MARRET (TOUROUZELLE)

Etaient absents les représentants des communes de : (8)

Marie-Pierre VANSTEENKISTE (CAMPLONG D'AUDE), Frédéric HERNANDEZ (CANET D'AUDE), Béatrice BORT (HOMPS), David REMY (LAIRIERE), Claude BOUTET

(MONTBRUN DES CORBIERES), Yves FABRE (MONTSERET), Philippe ESCOI (ROQUECOURBE MINERVOIS), Henri RIVIERE (SAINT MARTIN DES PUIITS)

Procurations : (3)

Paul BERTHIER (COUSTOUGE) à JACQUES PIRAUD (JONQUIERES)

Alain VALERO (FERRALS LES CORBIERES) à David ELIS (SAINT COUAT D'AUDE)

François RICHARD (ORNAISONS) à Philippe LEZINA (LUC SUR ORBIEU)

Le procès-verbal de la séance du conseil d'exploitation du 11 février 2026 est soumis à l'appréciation de l'assemblée délibérante.

Sur proposition du rapporteur Jérôme TUAL,

Le Conseil d'exploitation, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, décide de,

PAR :

20 POUR

0 ABSTENTION

0 CONTRE

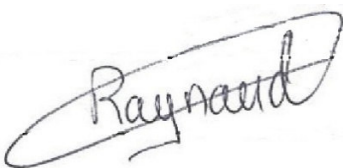
- **APPROUVER** le procès-verbal tel que présenté en annexe.

- **INFORMER** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télerecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS.

Secrétaire de séance

Sylvie RAYNAUD



Le Président

Jérôme TUAL

